

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



CIRCULAIRE N° 1745 /MPMB/DGD/DU 17 DEC 2015
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Niveau des taxes et redevances au titre de la
Campagne cacao 2015-2016**

**Réf. : Arrêté Interministériel n° 087/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 05/10/2015 fixant
le niveau des taxes et redevances au titre de la campagne cacao 2015/2016**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que conformément à l'Arrêté Interministériel visé en référence, l'exportation du cacao au titre de la campagne 2015/2016 donne lieu au moment de l'embarquement au prélèvement des taxes et redevances ci-après, assises sur un pourcentage du prix CAF de référence :

Taxes	Taux
DUS.....	Celui en vigueur
Taxe d'enregistrement.....	5,00%
Conseil du Café Cacao.....	1,194%
Fonds d'Investissement en Milieu Rural.....	0,535%
Fonds d'Investissement Agricole (2QC).....	0,461%
Sacherie-brousse.....	0,210%

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Le Directeur
Général
Colonel Major JSSA COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- MPMB/Cab
- MINAGRI/CAB
- FEDERMAR
- CEPEX
- CGECI
- Chbre Cce et Industrie
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. Des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes les Directions Douanes
- CCESP